

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 14 ans et plus qui, pendant la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut les militaires de carrière mais exclut les conscrits effectuant leur service militaire obligatoire.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» les personnes qui, pendant la semaine de référence, exerçaient une activité rémunérée. La question utilisée était: «Dans laquelle des situations suivantes vous trouviez-vous la semaine passée? 1) travailleur rémunéré; 2) ne travaillait pas, mais était pourvu d'un emploi; 3) travaillait sans rémunération pour un membre de sa famille; 4) à la recherche d'un emploi en ayant déjà travaillé auparavant; 5) à la recherche d'un premier emploi; 6) travailleur au foyer; 7) étudiant ne travaillant pas; 8) pensionné ou retraité sans emploi; 9) atteint d'une incapacité de travail permanente; 10) autre situation».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels, à condition qu'ils aient été pourvus d'un emploi pendant la semaine de référence;
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes appartenant aux catégories i) et iii) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» les personnes qui n'avaient pas d'emploi au cours de la semaine de référence et avaient déjà travaillé auparavant (chômeurs avec expérience professionnelle), ou les personnes qui étaient activement à la recherche d'un emploi pendant la semaine de référence et n'avaient jamais travaillé auparavant (à la recherche d'un premier emploi).

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant déjà travaillé auparavant ont été classifiés par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): La question utilisée pour déterminer la branche d'activité économique est: «De quoi s'occupe principalement l'établissement, l'entreprise, le commerce, l'usine, etc. où vous travaillez (ou où vous travailliez si vous êtes actuellement chômeur)? Exemples: usine de fabrication de chemises, hôpital, ministère, centre d'élevage, banque, supermarché, atelier radio-TV, magasin de tissus, etc.». Cette variable a été codée en utilisant la CITI-rév.3 au niveau des groupes (3 chiffres).

b) Profession: La question utilisée pour déterminer la profession est: «Indiquez la profession ou le type de travail que vous exercez (ou exercez si vous êtes sans activité). Exemples: maçon, pédiatre, tailleur, mécanicien auto, opérateur de machine textile, vendeur ambulancier, etc.». Cette variable a été codée en utilisant la CIP-88 au niveau des groupes de base (4 chiffres).

c) Situation dans la profession: La question utilisée pour déterminer cette caractéristique, codée en cinq groupes, est: «Dans votre emploi, êtes-vous (ou étiez-vous) patron ou employeur, travailleur indépendant, travailleur au foyer, travailleur salarié (employé, ouvrier, journalier), travailleur familial sans rémunération?».

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement ont été publiés en septembre 1993.

Le titre exact de la publication dans laquelle sont présentés les résultats est «Resultados Generales - XVI Censo Nacional y V de Vivienda 1992».

L'organisme responsable de cette publication est l'Institut national des statistiques, Avda. Bulnes 418, Santiago.

Les résultats du recensement sont également disponibles sous forme de disquettes.

CHINE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

State Statistical Bureau, 38 Yuetan Nanjie, Sanlihe, Beijing 100826.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1953, 1964, 1982 et 1990. La présente description se réfère au recensement de 1990 (qui a eu lieu le 1er juillet).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

Le jour précédant celui du recensement et le mois antérieur au jour du recensement.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	non
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	non
h) Autres caractéristiques:	non

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant le mois de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

La définition inclut tous les membres des forces armées mais exclut les étudiants travaillant à temps partiel et les étudiants en quête d'emploi.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui ont perçu une rémunération en échange d'un travail ou tiré un revenu d'une affaire. La définition inclut les personnes occupant un emploi régulier au cours de la période de référence et celles qui, sans emploi régulier, exerçaient une activité temporaire le 30 juin 1990 en ayant accumulé une période de travail d'au moins 16 jours pendant le mois de juin.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- ii) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- iii) les conscrits (service militaire ou civil);
- iv) les apprentis et les stagiaires.

Seuls les conscrits (service militaire ou civil) peuvent être identifiés séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes en âge de travailler (15 à 50 ans pour les hommes et 15 à 45 ans pour les femmes), capables d'occuper un emploi, à la recherche d'un travail et inscrites auprès des agences gouvernementales locales comme chômeurs.

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique et par profession. Aucune classification n'a été faite d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Pour déterminer le groupe d'industrie, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi d'indiquer le nom et l'activité spécifique de l'établissement les employant actuellement ou précédemment. Le nom indiqué est une unité comptable indépendante identifiant une entreprise étatique, collective ou coopérative ou une entreprise privée. Dans le cas d'un grand complexe industriel, d'une grande usine ou entreprise minière, le nom de l'unité subordonnée est clairement identifié. Par exemple, sidérurgie dans l'industrie métallurgique, département volaille ou oeufs, etc. Pour

coder l'industrie, on a utilisé 13 groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CITI-rév.2 au niveau des branches (1 chiffre).

b) Profession: On a posé aux personnes pourvues d'un emploi des questions visant à déterminer le travail spécifique effectué ou le travail dans lequel elles se trouvent impliquées. Par exemple, les travailleurs industriels ont été classifiés comme assembleurs, compositeurs, conducteurs, etc.; les employés de bureau comme planificateurs, statisticiens, secrétaires, etc. Les personnes détenant plusieurs emplois devaient préciser la profession à laquelle elles ont consacré le plus de temps pendant l'année en cours. Pour coder la profession, on a utilisé huit groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CIP-68 au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) Situation dans la profession: Il n'y a pas eu de classification selon cette variable.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Lors du recensement de 1990, les personnes en attente d'un travail ont été incluses dans la population active alors que pour celui de 1982 elles en étaient exclues.

De plus, en 1990 on a posé une question sur la migration incluant le lieu de résidence cinq ans en arrière.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement de population ont été publiés en août 1993 dans une publication intitulée «Tabulation on the 1990 Population Census of the People's Republic of China».

L'organisme responsable de la publication est le Bureau national des statistiques, Sanlihe, Beijing.

CHYPRE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Department of Statistics and Research, 13 Lord Byron Avenue, P.C. 1444, Nicosia.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1946, 1960, 1973, 1976, 1982 et 1992. La présente description se réfère au recensement de 1992 (qui a eu lieu le 1er octobre). Le recensement de 1976 était le dernier à rassembler des informations sur la population active avant celui de 1992.

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Le recensement ne couvrait que la partie du pays contrôlée par le gouvernement.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

- | | |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge: | oui |
| Population active par: | |
| b) Sexe et âge: | oui |
| c) Branche d'activité économique (industrie): | oui |
| d) Profession: | oui |
| e) Situation dans la profession: | oui |
| f) Niveau d'instruction le plus élevé: | oui |
| g) Durée du travail: | oui |
| h) Autres caractéristiques: | oui |

Réf. a): L'âge est défini en termes de date de naissance (jour, mois et année de naissance) et la classification est faite d'après les années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. g): On a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser si elles avaient travaillé à plein temps (minimum de 30 heures par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur la durée du chômage exprimée en mois.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes de 15 ans et plus qui, pendant la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut les membres des forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes ayant répondu positivement à la question «Occupez-vous généralement un emploi?» ou à la question «Avez-vous travaillé la semaine dernière, ne serait-ce qu'une heure?».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- iii) les étudiants travaillant à temps partiel;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Les travailleurs saisonniers ou occasionnels ne sont inclus dans la définition que s'ils ont travaillé pendant la semaine de référence. Seules les catégories i), ii), v) et vi) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui ont répondu négativement aux questions «Occupez-vous généralement un emploi?» et «Avez-vous travaillé la semaine dernière, ne serait-ce qu'une heure?», et qui ont répondu qu'elles étaient au chômage ou en quête d'un emploi à la question s'intéressant à leur activité pendant la semaine de référence. Les étudiants en quête d'un emploi sont exclus de la définition.

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur la question: «Dans quel type d'affaire ou d'industrie travaillez-vous ou avez-vous travaillé?». Pour coder l'industrie, on a utilisé 61 groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CITI-Rév.3 au niveau des divisions (2 chiffres).

b) Profession: Basée sur la question: «Quel type de travail avez-vous effectué ou auriez-vous dû effectuer la semaine dernière?». Pour coder la profession, on a utilisé 30 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CIP-88 ont été établis au niveau des grands-groupes (1 chiffre) et des sous-grands groupes (2 chiffres).

c) Situation dans la profession: Basée sur la question: «Dans votre travail, êtes-vous: travailleur indépendant (avec des salaires); travailleur indépendant (sans salaires); salarié; travailleur familial non rémunéré; apprenti; autre?». La situation dans la profession a été codée d'après ces six groupes.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Le recensement de 1992 a fixé un âge minimal de 15 ans et plus pour la collecte des données sur la population active alors qu'en 1976 il n'y avait aucune limite d'âge.

Le recensement de 1992 a classifié par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession, aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé, alors que le recensement de 1976 n'avait classé par industrie que les personnes pourvues d'un emploi, par profession aussi bien les personnes pourvues d'un emploi et celles au chômage mais ayant précédemment travaillé et qu'aucune classification d'après la situation dans la profession n'avait été réalisée.

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs concernant l'ensemble de la population et la population active sont parus en 1995 dans les publications suivantes:

Volume I: «General and Demographic Characteristics of the Population (June 1994)».

Volume III: «Labour Force» (1995).

L'organisme responsable de ces publications est le Département des statistiques et de la recherche, 13 Lord Byron Avenue, P.C. 162, Nicosia.

Certains résultats du recensement sont également disponibles sous forme de tableaux non publiés et de disquettes.